

A ce jour, seul 30% des salariés de METZ se sont connectés sur la plateforme pour souscrire aux mesures additionnelles de la prévoyance santé.

Liens : <https://monportailsante.aon.fr/aonadp/default.jsp>

Comme nous vous l'avons déjà expliqué, par défaut et sans réponse, le capital aménagement d'une valeur de 100 points et le doublement du capital décès 2 fois 50 points seront attribués d'office. (Soit 200pts)



Il est impératif que chaque salarié profite du système mis en place pour mettre à jours son ou ses bénéficiaires ! beaucoup d'entre vous ont vu leur situation familiale changée depuis leur embauche ...

► **Quelle est la date limite de souscription ?**

Il faut choisir ses garanties avant le **31/12/2020**. Si j'ai déjà fait mes choix mais que je souhaite changer, il est possible de le faire avant cette date.

► **Peut-on désigner quelqu'un d'autre que son conjoint en tant que bénéficiaire ?**

Vous pouvez désigner qui vous voulez (conjoint, enfants ou petits-enfants, amis, ...) dans les proportions que vous choisirez.

► **Le PACS est-il pris en compte dans les garanties ?**

OUI il est pris en compte dans les garanties pouvant être souscrites sauf la rente temporaire du conjoint.

► **Ce nouveau contrat a-t-il un surcoût ?**

NON, les nouvelles garanties n'engendrent pas de surcoût pour les salariés.

► **Je n'ai pas de mutuelle PSA, la prévoyance est-elle applicable ?**

Oui, les deux contrats sont indépendants. Il faut contacter AON qui donnera le numéro d'adhérent au salarié afin qu'il puisse désigner ses bénéficiaires et souscrire ses garanties. **Téléphone 01.73.10.30.54.**

► **Je n'ai pas internet, comment faire ?**

La procédure est entièrement dématérialisée. En cas de souci d'accès à internet, il faut contacter AON Par téléphone **01.73.10.30.54.**

► **Où trouvez mon numéro d'adhérent ?**

Sur ma carte de tiers payant, pour les adhérents mutuelle AON .

Chaque cas est individuel... le choix par défaut n'est pas forcément le meilleur à faire suivant la situation de famille....

Les délégués CFTC sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches !

N'hésitez pas en cas de difficulté ou si besoin de renseignements de contacter vos délégués.

Permanences VITALI à METZ le jeudi 17 Décembre (sur RDV)
Contacteur Amandine : 01.47.83.10.81 ou mail amandine.livrieri@aon.com
8H30 – 12H00 / 12H45 – 16H30